

CHAPITRE XVI.

DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE, ET DE SA LIBERTÉ ILLIMITÉE. DE L'ÉDUCATION MIXTE.

.... On l'envoie aux écoles, on l'éloigne dans des pensions. C'est là qu'il répandra des larmes que n'essuiera plus une main maternelle; c'est là qu'il formera des amitiés étrangères pleines de regrets, ou de repentir, et qu'il éteindra les affections naturelles de frère, de sœur, de père, de mère, qui sont les plus fortes et les plus douces chaînes dont la nature nous attache à la patrie.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Étude septième.*)

Si tous les intérêts et toutes les opinions doivent être représentés, le crime au moins ne doit pas l'être.

(LAINÉ, *Opinion à la Chambre des députés, en 1820.*)

L'homme est susceptible de trois éducations : l'éducation physique, l'éducation morale, l'éducation intellectuelle.

La première occupait une grande place dans les institutions politiques des anciens. On aime à voir Socrate passer du gymnase à l'académie, exercer ses membres à la fatigue et son âme à la sagesse, se tenir prêt enfin à servir sa patrie comme magistrat et comme guerrier.

Chez les peuples modernes, la gymnastique n'est

plus un moyen de défense, aussi a-t-elle cessé de faire partie des lois de l'État. Devenue inutile par la toute-puissance du canon, elle fut trop négligée dans l'hygiène des peuples. Je ne sache pas que les historiens, ou même les physiologistes, en aient jamais fait la remarque; et toutefois il est impossible qu'une pareille révolution se soit opérée sans de notables changements dans la constitution physique de l'homme.

Après l'éducation physique vient l'éducation morale; celle-là, nous la confions à la tendresse maternelle: c'est le sujet de ce livre: et quant à l'éducation de l'intelligence, qui est la troisième, elle appartient aux professeurs; et son but est de fertiliser la pensée, comme le but de l'éducation morale est de vivifier l'âme et de l'appeler aux jugements de nos actions.

De ces trois éducations bien faites et maintenues dans de justes proportions, nous voyons sortir l'homme complet. Leur développement isolé ou superficiel ne produit rien de bon: à l'éducation physique, la cruauté de l'animal ou la barbarie du sauvage; aux deux autres, soit l'exaltation religieuse et le fanatisme, soit l'orgueil scientifique et le néant; toujours la barbarie: l'arbre de la science et l'arbre de l'ignorance portent le même fruit.

Nous parlerons de l'éducation de l'intelligence dans ses rapports avec l'éducation de l'âme: il faudrait établir l'harmonie, chose assez difficile, vu la mauvaise direction des études. Il est vrai que l'instruction publique appelle la réforme, et que de

toutes parts des voix s'élèvent pour réclamer la liberté de l'enseignement; mais ce dernier moyen est plein de périls, car, en même temps qu'il ouvre un vaste champ au progrès de la pensée, il détruit l'unité de doctrine, seule puissance qui fasse durer les empires.

On veut, et je l'ai bien lu, et je l'ai bien entendu, que toutes les opinions soient représentées : à chaque passion son professeur, à chaque système son école. Pour échapper à la surveillance de la loi, on se précipite dans les servitudes de l'erreur. La vérité triomphera, dit-on; soit; mais ne pourrait-elle triompher hors du chaos? Pour arriver au ciel est-il indispensable, comme dans le Dante, de traverser l'enfer?

Il faut, dites-vous, que les écoles répondent à toutes les opinions, afin que toutes les familles puissent exercer leurs droits. Or, c'est le droit du père d'élever son enfant dans les principes qui lui conviennent.

Et moi, je réponds : N'est-il aucun droit supérieur?

Fénélon a dit qu'on doit plus à sa famille qu'à soi-même, à sa patrie qu'à sa famille, et au genre humain qu'à sa patrie. Pensée généreuse qui ne fut longtemps qu'une maxime chrétienne, mais qui, dans l'âme de Montesquieu, devient le lien du monde politique. « Si je savais quelque chose utile à ma patrie, dit-il, et qui fût préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime. » Voilà comment les beaux génies entendent les droits. Cette application de la morale de l'Évangile aux institu-

tions humaines est le plus grand pas que nous ayons fait depuis douze siècles dans cette perfectibilité indéfinie dont il faut bien reconnaître l'action, environnés que nous sommes de ses bienfaits.

Ajoutons; pour compléter la noble pensée de Montesquieu, que cette chose utile à sa patrie et préjudiciable au genre humain, ne saurait être qu'une erreur. L'erreur peut quelquefois présenter en apparence des avantages individuels, mais la vérité seule est bonne à tous; son caractère invariable est la convenance universelle.

Ainsi quiconque ne cherchera dans cette question que l'intérêt isolé d'un père de famille, rétrogradera vers le passé, et se fera le défenseur de l'ordre d'idées le moins large et le moins libéral. La question aujourd'hui n'est plus seulement dans le bien personnel de la famille, elle est dans le bien particulier de la patrie, soumis au bien général de l'humanité. Ici la gradation des devoirs devient la mesure des droits; et formulant ce principe d'une manière plus précise, je dis : Où est le devoir, là est le droit.

En résumé :

L'éducation est la chose publique même; la diviser dans des intérêts particuliers, c'est troubler l'ordre, c'est nuire à l'intérêt général, c'est organiser l'anarchie au profit du despotisme. Loi terrible de la Providence, loi éternelle et sans exception, du sein des anarchistes il sort toujours un maître qui les flatte et les écrase, mais après leur avoir appris à obéir.

Les droits étant reconnus, venons à l'application des principes : qu'est-ce que l'instruction publique?

un pouvoir qui agit perpétuellement sur l'existence politique et morale des peuples.

La définition est simple et précise ; elle ne laisse pas même au gouvernement le droit d'accorder une liberté illimitée ; et comment pourrait-il, sans manquer au premier de ses devoirs, livrer le peuple à toutes les séductions de la licence, aux aberrations, aux iniquités de la pensée humaine !

Quoi ! sa surveillance s'étend jusque chez le boulanger pour reconnaître le poids et la qualité du pain destiné à notre corps, et cette surveillance s'arrêterait à la porte des écoles ; elle ne pourrait s'assurer du poids et des qualités de la nourriture intellectuelle, du pain de vie que les maîtres distribuent à nos enfants !

Vous ne reconnaissez à aucun membre de la société le droit de conspirer contre l'ordre légal ; et ce droit, vous proposez de l'accorder à tous les professeurs, à tous les chefs d'institution !

Quoi ! les Français ne publient leurs opinions que sous la garantie d'une loi forte et répressive, et vous reconnaissez à tous le droit d'enseigner ces mêmes opinions librement et sans garantie !

Et cependant l'opinion de celui qui fait un livre ne s'adresse qu'à des hommes doués de raison, tandis que les leçons des maîtres s'adressent à des enfants incapables de choisir et de discerner. Voilà le résultat de la doctrine : elle attaque la génération dans sa fleur, elle prépare une multitude de coupables, elle aiguise dans les écoles le fer dont nos enfants s'entégorgeront dans le monde.

Et qu'on ne croie pas, comme on a voulu le faire entendre, qu'il s'agisse ici de violenter les consciences ; la patrie n'arrache point les enfants des bras de leurs pères, elle les reçoit de leurs mains, c'est-à-dire qu'elle n'est appelée à remplacer la famille que lorsque la famille renonce elle-même à ses droits. L'État doit alors à l'enfant ce que la famille ne peut lui donner, l'éducation. Ce n'est pas seulement un droit qu'il acquiert, c'est une obligation qu'on lui impose. Dans cette occurrence il prend instantanément la place du père ; il devient responsable comme lui ; et dès lors les droits qu'on lui cède, il ne peut les céder sans garantie. Voilà comment la famille appelle le pouvoir public au double maintien de la morale et des institutions.

Dans ce système la liberté du père est garantie par l'éducation de la famille, et la liberté de la nation par l'éducation publique. Ces deux pouvoirs, qui se balancent, établissent un équilibre moral et politique favorable à la justice et aux progrès de la pensée. Il est bon, lorsque la société penche vers l'oligarchie, c'est-à-dire vers l'amour de l'or, qu'un père puisse seul guider son fils et l'instruire au plus noble désintéressement. Il est bon que, sous le règne des tyrans, l'éducation de famille façonne des âmes libres dont la résistance sauve l'honneur du pays. L'enfant qui demanda à Sarpédon une épée pour tuer Sylla ne sortait pas des écoles de Sylla, si toutefois Sylla établit ou permit des écoles. Mais il est bon aussi, lorsque des familles égarées par d'étroites passions ou d'odieus préjugés, élèvent leurs enfants dans l'igno-

rance complète des intérêts de la patrie, il est bon, dis-je, que le gouvernement puisse opposer à ces individus isolés, mais dangereux par leur fanatisme, la masse entière de la nation instruite dans les écoles à l'amour de la patrie et des lois.

Aux périls d'une liberté sans limites nos adversaires ne manqueront pas d'opposer les périls d'un enseignement privilégié, la routine, l'esprit de parti, l'esprit de jésuitisme qui dominaient hier, l'indifférence morale et religieuse qui domine aujourd'hui, et la démoralisation universelle, suite de ces deux excès. Nous ne chercherons point à le déguiser, ces périls sont grands; ils égalent peut-être les périls de la licence; mais que peut-on en conclure? Rien, en faveur de l'un ou de l'autre système. Un danger égal semble les condamner tous deux: d'où il résulte que ce n'est pas dans une loi sur l'instruction publique, fût-elle bonne, qu'il faut chercher le remède au mal qui nous dévore. Le remède, il est dans le mélange des deux éducations domestique et publique; il est là, il n'est que là: c'est l'ancrè de salut au milieu du naufrage. Que l'enfant reçoive donc, comme externe dans les collèges, cette instruction scolastique à laquelle on attache tant de prix, et que cependant il faudra réformer un jour; qu'on éveille son intelligence, qu'on féconde sa mémoire, l'âme est en sûreté si chaque soir, au sein de sa famille, il peut entendre la voix de sa mère et s'imprimer ses exemples. Ainsi tout se résume par l'éducation des femmes. Nous ne laissons aux collèges que l'enseignement classique et presque mécanique de l'intelligence,

neutralisant les vices de cet enseignement par la plus douce, la plus pénétrante et la plus durable des influences.

Maintenant, qu'importe le sort de nos écoles, et la loi qui doit les régir, et le monopole, et la liberté! Les destinées du pays leur échappent: il ne s'agit plus de la vie ou de la mort morale de nos enfants, mais d'une instruction plus ou moins bonne, plus ou moins appropriée aux besoins du siècle. Rien de vital: tout se réduit à la suppression de quelques méthodes vieilles, à l'introduction de quelques études nouvelles, et, sur ce point, les réformes opérées depuis cinquante ans suffisent pour décider les réformes à venir.

En même temps que l'éducation mixte nous soustrait aux périls de l'éducation publique, elle nous en laisse tous les avantages. Vous évitez à votre élève, et l'apathie des études solitaires, et l'ennui d'une vie monotone; vous donnez à son corps le mouvement, à son âme l'activité: un peuple d'enfants travaille et joue avec lui; il a des camarades, des rivaux, un ami; et, sans quitter sa famille, sans perdre un seul jour les caresses de sa mère, il fait l'essai de la vie avec la génération au milieu de laquelle il doit s'avancer dans le monde.

Ainsi tout se concilie, la sûreté de l'enfant et la liberté de la famille. Remplissez vos devoirs d'homme et de citoyen; soyez magistrat, guerrier, négociant, cultivateur; représentez dans nos chambres les intérêts du pays, travaillez à votre fortune, soyez utile

à votre patrie : ces travaux, ces devoirs, loin de troubler votre famille, lui servent d'exemples et de leçons. Il n'y a que le vice, le désordre, l'extrême misère, tout ce qui flétrit ou déshonore, qui soit incompatible avec le devoir sacré de cultiver vous-même l'âme de vos enfants. Ah ! vous faites un enfer de votre maison, vous y portez le désordre et la terreur ! Des domestiques insolents, un mari brutal, colère, joueur, ivrogne, libertin ; une femme légère et coquette ou une victime toujours en pleurs ! quel tableau à offrir à d'innocentes créatures ! Hâtez-vous, éloignez-les de cette école de douleur, plongez-les dans la boue des collèges ; que vos enfants au moins soient corrompus par d'autres que par vous ! Un jour l'ancre les revomira tout farcis de grec et de latin, sans principes, sans religion et aussi sans souvenir de leur famille, sans amour pour leurs parents ; mais vous aurez gagné cela que leur indifférence vous sera moins pénible que leur mépris.

CHAPITRE XVII.

VŒUX POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

C'est à notre sexe sans doute qu'il appartient de former des géomètres, des tacticiens, des chimistes, etc. ; mais ce qu'on appelle l'homme, c'est-à-dire l'homme moral, s'il n'a pas été formé sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son fils le caractère divin, on peut être sûr que la main du vice ne l'effacera jamais.

(DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Petersbourg*, t. I, p. 213.)

Quelle est donc la véritable science des femmes ? Celle de la morale : voilà la seule étude qui leur convienne, qui leur soit nécessaire, et par laquelle elles peuvent influer sur la vertu des hommes.

(M^{me} BERNIER, *Discours sur l'éducation des femmes*.)

La vie intelligente ne manque, en France, ni aux classes élevées, ni aux classes intermédiaires ; elle est partout : dans nos salons, dans nos comptoirs, au camp, au barreau, à la bourse ; partout le nombre des idées s'accroît, les lumières se multiplient, la civilisation se développe : partout enfin il y a progrès, excepté dans nos écoles.

La pensée de concentrer l'instruction classique dans l'étude du grec et du latin appartient à Charle-